

Engagement Protection des habitations

Présentation			
<p>La ville accorde une participation financière à tout foyer souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance pour des locaux à usage d'habitation situés sur le territoire de la Ville de Colmar. La participation est versée pour la 1^{ère} année de souscription de l'abonnement. Elle correspond à 3 mensualités, avec un plafonnement fixé à 100 €.</p> <p>La participation est versée à titre unique pour la durée du mandat à chaque foyer bénéficiaire.</p>			
Service responsable			
<p>Direction de la sécurité - Police municipale 1 place de la Mairie – BP 50528 – 68021 Colmar cedex Tél. 03 89 20 68 68 - poste 1261 - Fax 03 89 20 76 12 alarme.habitation@colmar.fr</p>			
Procédure			
<p>Formulaire à compléter</p> <p><i>Nom-Prénom du bénéficiaire :</i></p> <p><i>Adresse complète (avec numéro de l'étage et du logement, le cas échéant) de l'habitation couverte par un abonnement annuel de télésurveillance :</i></p> <p><i>Noms et prénoms des personnes composant le foyer :</i></p>			
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
Pièces justificatives			
<ul style="list-style-type: none"> • Facture nominative d'abonnement annuel postérieure au 16 avril 2014 (1^{ère} année de souscription), avec mention de l'habitation couverte par le contrat • RIB avec mention IBAN et BIC 			
Date de mise en œuvre			
Effet immédiat			